COMMUNE DE MEGEVETTE

Procès verbal du Conseil Municipal Du jeudi 23 avril 2026

AFFICHÉ le 13/04/26 - N° D'ORDRE : 15/2026

Nombre de conseillers :
En exercice : 15
Présents : 14
Votants : 15

L'an deux mille vingt-six, le vingt-trois avril, le conseil municipal de la commune de Mégevette, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Max MEYNET-CORDONNIER, Maire.
Convocation en date du 13 avril 2026.

PRESENTS : BEGAIN Nicolas, BOSSON Catherine, BOSSON Nicolas, CHATELAIN Magali, DECROUX Rémy, DECROUX Béatrice, DUMAS Maryline, GUEGUEN Frédéric, MEYNET-CORDONNIER Max, MICHELENA Yves, MOREL-VULLIEZ Marion, MOLLIAT Jean-Baptiste, PARCHET Géraldine, PERRET Gladys.
ABSENTS EXCUSES : PESTRE Jérôme ayant donné pouvoir à MOLLIAT Jean-Baptiste.
SECRETAIRE DE SEANCE : Madame BOSSON Catherine

ORDRE DU JOUR

1. DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL
2. VOTE DES TAXES DIRECTES LOCALES 2026
3. BUDGET PRIMITIF 2026
4. ECRITURE DE REGULARISATION SUR EXERCICE ANTERIEUR
5. CONGE DE TRANSITION PROFESSIONNELLE MAINTIEN OU SUSPENSION DE L'IFSE
6. DEVIS
7. URBANISME
8. DIVERS

DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE :

Madame Catherine BOSSON est désignée secrétaire de séance.

LECTURE ET APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 2 AVRIL 2026

Aucune remarque. Le procès-verbal est approuvé.

1. DECISION PRISE PAR LE MAIRE PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

2 devis :

- Entreprise Jacquet : vache à ressort pour aire de jeux (socle : 1.795 € TTC et vache : 1.920 € TTC)
- Freins de la remorque : 502,56 € TTC

2. IMPOTS LOCAUX – VOTE DES TAXES DIRECTES LOCALES – ANNEE 2026

N°D15_2026

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la loi 80-10 du 10 janvier 1980, portant sur l'aménagement de la fiscalité directe locale, et notamment ses articles 2 et 3 aménagés par les articles 17 et 18 de la loi n° 82-540 du 28 juin 1982,
Vu la loi n° 2019-1479 du 28 décembre 2019 de finances pour 2020 (notamment son article 16),

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 10 Avril 2025, le Conseil Municipal avait fixé les taux des impôts à :
Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB) : 24.78 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB) : 89.10 %
Taxe d'habitation (TH) : 16.47 %

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,
Par 15 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention(s) :

DECIDE de ne pas augmenter les taux d'imposition en 2026
FIXE les taux pour l'année 2026, comme suit :

* Taxe foncière bâtie : 24,78 %
* Taxe foncière non bâtie : 89,10 %
* Taxe d'habitation (TH) : 16.47 %

3. **AFFECTATION DU RESULTAT DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 – BUDGET GENERAL**

N° D16_2026

Le Conseil Municipal,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;
VU le budget primitif et les décisions modificatives adoptés au titre de l'exercice budgétaire 2025 ;
VU le Compte financier unique présenté par Monsieur le Maire dont les résultats globaux sont annexés à la présente délibération ;
CONSIDERANT que ce compte administratif est conforme au compte de gestion tenu par Monsieur le Receveur Municipal ;
VU les délibérations du Conseil Municipal du 12 mars 2026 approuvant le compte financier unique (n°D03_2026),
Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par les membres du Conseil Municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section d'investissement.
Considérant l'excédent de fonctionnement cumulé de clôture de l'exercice 2025 de 832 672.86 €,
Considérant le besoin de financement en Investissement de 194 038.94 € ;

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,
Par 14 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention(s) :

DECIDE d'affecter le résultat de fonctionnement de l'exercice 2025 :
En réserves R 1068 en recettes d'investissement : 194 038.94 €
En report de fonctionnement R 002 : 638 633.92 €.

4. **BUDGET PRIMITIF DE L'ANNEE 2026 – BUDGET GENERAL**

N° D17_2026

VU le Code des Communes et notamment ses articles L 211-1 et suivants et L 212-1 et suivants,
CONSIDERANT l'obligation de voter le budget primitif avant le début de l'exercice auquel il se rapporte (art. 7 de la Loi n°82-21 du 2 Mars 1982),
AYANT ENTENDU l'exposé de Monsieur Le Maire,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,
Par 15 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention(s) :

ADOPTE le Budget Primitif Général de l'exercice 2026 arrêté comme suit :

SECTIONS	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	1 526 054.58 €	1 526 054.58 €
INVESTISSEMENT	1 923 855.00 €	1 923 855.00 €
TOTAL	3 449 909.58 €	3 449 909.58 €

4. ECRITURE DE REGULARISATION SUR L'EXERCICE ANTERIEUR

N° D18_2026

VU la délibération D11_2025 du 10 avril 2025, concernant une cession partielle de la zone artisanale de la Place à l'entreprise GEVAUX,
VU qu'il y avait lieu d'enregistrer des opérations de cession d'un montant de 7 745.83 € ;
CONSIDERANT que le montant comptabilisé par erreur était de 7 745.43 € ;

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,
Par 15 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention(s) :

AUTORISE le comptable de la trésorerie publique, à passer une écriture de correction en situation nette pour la différence de 0.40 € :

Compte débit 1068	Compte crédit 192
0.40 €	0.40 €

5. CONGE DE TRANSITION PROFESSIONNELLE MAINTIEN OU SUSPENSION DE L'IFSE

A été reporté

6. COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

N° D19_2026

Monsieur le Maire rappelle que l'article 1650 du code général des impôts institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs présidée par le Maire ou par l'adjoint délégué.
Dans les communes de moins de 2000 habitants, la commission est composée de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants. Ceux-ci sont désignés par le directeur départemental des finances publiques sur une liste dressée par le conseil municipal parmi les différentes catégories de contribuables de la commune (prévoir vingt-quatre personnes dans les communes de moins de 2 000 habitants).
La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du conseil municipal.
Les commissaires doivent être de nationalité française, être âgés de 25 ans au moins, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission et un commissaire doit être domicilié en dehors de la commune.
La nomination des commissaires par le directeur des services fiscaux a lieu dans les deux mois qui suivent le renouvellement des conseillers municipaux.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,
Par 15 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention(s) :

- PROPOSE les commissaires suivants
- CHARGE Monsieur le Maire d'en informer des services fiscaux.

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Mme BEL Chantal	*M. MOLLIAT Jean-Baptiste*
M. BOSSON Nicolas	*Mme PERRET Gladys*
Mme CHATELAIN Magali	*Mme MOREL VULLIEZ Marion*
M. BROIZAT Michel	*Mme DUMAS Maryline*
M. DECROUX Rémy	*M. PESTRE Jérôme*
M. GRIVAZ Hervé	*Mme BUINOUD Céline*
M. BERGER Pascal	*M. DUPUIS Fabrice*
Mme PASQUIER Suzy	*Mme BRETEY Céline*
M. MOLLIAT Jean	*M. BERGOEN Gérard*
Mme DECROUX Béatrice	*M. MICHELENA Yves*
Mme BOSSON Catherine	*Mme PARCHET Géraldine*
M. GUEGUEN Frédéric	*M. BEGAIN Nicolas*

7. DEVIS

- Tondeuse :
 . entreprise BONFILS : 2.100 € TTC
 . entreprise VAUDAUX : 2.700 TTC

 La société BONFILS a été choisie.

- Saleuse : **à voir plus tard**

8. URBANISME

N° de dossier	Déposé le	Demandeur	Terrain	Commentaires	Accordé le / Refusé le
DP074174260000006	31/03/26	DEBOUDT CHRISTOPHE	186 Clos des Mélèzes	Construction d'un carpot + déconstruction d'une haie	Dde de pièces complémentaires le 02/04/2026
DP074174260000007	07/04/26	THOLLON-POMMEROL Charles	125 chemin de la Culaz	Pose de panneaux photovoltaïques	Dde de pièces complémentaires le 08/04/2026
DP074174260000008	09/04/26	DEBOUDT CHRISTOPHE	186 Clos des Mélèzes	Clôture partielle du terrain. (Demi-rondins de bois + grillage + portillons)	Affichages dépôt DP le 10/04/2026
DP074174260000009	17/04/26	DEBOUDT CHRISTOPHE	186 Clos des Mélèzes	Réalisation d'un sas d'entrée au RDV. Surface 4,8 m²	Affichage dépôt DP le 17/04/2026

9. DIVERS

. Commission jardin des sens à créer
. Voirie : reboucher les trous sur les routes
. Communication
. Personnes âgées, belote.

Séance levée à 22 heures 00

PROCHAINE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL PREVUE LE 28 MAI 2026
A 19H30 A LA MAIRIE

M. le Maire,
MAX MEYNET-CORDONNIER

Secrétaire de Séance,
Madame Catherine BOSSON